



RESEAU CASTOR

Le Castor d'Europe

(*Castor fiber*)

FICHE TECHNIQUE :

MESURES A PRENDRE LORS DE TRAVAUX POUR LA PROTECTION DES CASTORS

N°8 : Travaux avec engins

CONDITIONS DE DESTRUCTION DE L'HABITAT DU CASTOR :

➤ Avant l'opération :

- La destruction d'un gîte principal de castor doit être une mesure exceptionnelle et doit être encadrée
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires avant de commencer les travaux
- Localiser les terriers huttes, ou autres gîtes
- Assurer un suivi de leur fréquentation et du nombre d'occupants
- Préciser la nature des gîtes (terriers, terriers-huttes, huttes), localiser l'évent* et les amas de branches sous lesquelles peut se trouver une chambre
- Délimiter ces zones par des rubans colorés bien visibles
- La destruction d'un terrier hutte doit être la dernière étape après celle de la végétation environnante, et en dehors des périodes sensibles (période de reproduction et d'élevage des jeunes).

➤ Pendant l'opération :

- Prévoir l'encadrement, lors de destruction de gîtes, par des agents spécialisés sur l'espèce « castor »
- Débroussaillage, par site de travaux, en fonction de leur durée afin d'éviter la repousse et donc des zones de replis potentiels pour le castor
- Débroussaillage autour du gîte puis enlèvement des branchages avec godet ou mieux avec des griffes sur toute l'épaisseur de l'amas au dessus de l'entrée du terrier
- Gratter la terre délicatement pour éviter les effondrements, à partir de l'évent* pour suivre les galeries, sinon, enlever couche par couche.

(* évent : cheminée d'aération à l'aplomb de la chambre d'un terrier de castors)

➤ Précautions lors du démantèlement du terrier :

- Tenir éloigner les engins pour éviter l'effondrement des terriers (utilité d'une pelle à bras de grande portée)
- Attention, le castor peut rester jusqu'au dernier moment dans son terrier
- Prévoir 1 personne à l'entrée du terrier pour détecter d'éventuelle sortie de castors
Pour détecter les sorties on peut le faire par observation visuelle (Ex : branche fine plantée à l'entrée du terrier), ou à l'aide d'une caméra thermique ou filaire.
- Prévoir 1 autre personne, proche du godet pour orienter la pelleuse et déceler les animaux ou d'autres galeries lors de la destruction
- gîte sur enrochement : essayer de faire sortir les animaux puis dégager les rochers un par un.

➤ **Après l'opération, mise en place des mesures compensatoires**

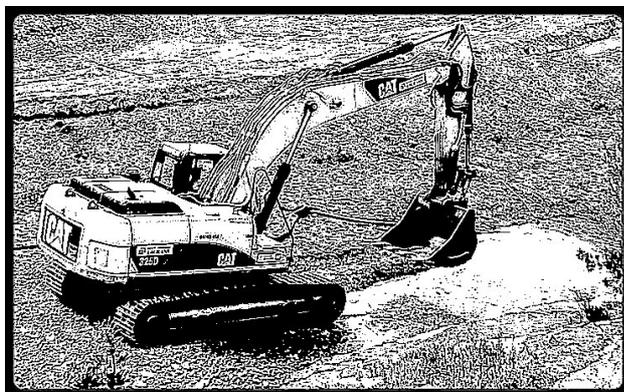
- Réhabilitation des berges afin de favoriser le creusement et l'aménagement de terriers qui seront adaptées aux exigences du castor
- Revégétalisation des bords de berges en salicacées (bois tendres, peupliers, saules...)
- Compenser la perte d'habitat favorable en restaurant des zones refuges et de ressources alimentaires plus abondantes par une ripisylve de 5 mètres minimum, jusque 30 mètres, par tronçons, avec bande de végétation buissonnante et arbustive au contact de l'eau
- Remise en eau de bras secondaire pour créer des zones refuges avec un minimum de niveau d'eau d'au moins 60 à 80 cm à l'étiage.
- Suivi des familles de castors dans les cas prévus par arrêtés
- Prévoir une zone tampon entre les rives et plantations arboricoles ou sylvicoles ainsi que leur protection à long terme.

Il est à noter que certaines mesures compensatoires peuvent commencer avant ou pendant la période de travaux.

➤ **Matériel utilisable :**

- Pelle hydraulique avec petit et grand godet comportant des griffes et bras de grande portée
- Tractopelle
- Chargeuse

➤ **Exemple d'engins :**



Pour avertir l'OFB en cas de découverte de Castors en danger ou de Castors morts,

Pour réaliser un constat de dommage sur arbres ou cultures,

Pour obtenir des conseils techniques en matière de protection des plantations,

Merci de contacter :

OFB
Service départemental
de
Réseau castor

Tél :